

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**
Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [ici](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

Intitulé du projet

Réalisation d'une opération d'aménagement du secteur de "Fraissee" sur la Commune de Capestang

2

Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Capestang (34310)

N° SIRET

2 1 3 4 0 0 5 2 6 0 0 1 6

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Prénom(s)

Pierre

POLARD

3

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	La superficie totale du projet est d'environ 6,4 hectares, la surface de plancher est d'environ 17000 m².

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La mairie de Capestang souhaite réaliser une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur la commune de Capestang dans l'Hérault (34). Couvrant une superficie d'environ 6,4 hectares, elle se positionne au lieu-dit « Les Cagnes ». Elle s'inscrit en continuité Sud-Est du village et en accroche Sud de la route départementale n°11 qui présente un accès en attente. Cette opération doit permettre la création d'un quartier d'habitat d'environ 100 logements (85 logements individuels et 15 logements collectifs), comportant des coupées vertes et des cheminements doux. Sur son extrémité Sud, elle doit créer un îlot dédié aux activités agricoles et artisanales compatibles avec les secteurs d'habitat existant et futur. Sur une partie Est, la ZAC doit créer un équipement innovant regroupant une maison du paysage, une halle de vente et de restauration.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vient en réponse à la nécessité de produire du logements dans un contexte démographique favorable enregistré sur la Commune et plus globalement dans le département de l'Hérault. La Commune souhaite offrir une diversité d'habitat et une mixité fonctionnelle. Cette dernière consiste à disposer d'îlot dédié aux activités agricoles et artisanales locales, compatibles avec les secteurs d'habitat. Il est également prévu la création d'un équipement innovant, marquant et valorisant l'entrée de ville et du futur quartier, et qui participera au dynamisme déjà effectif de la Commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 3 ans, seront séquencés en 3 tranches, chacune décomposées en 2 phases. Une phase de viabilisation de la zone : création des voiries, des espaces publics, des cheminements doux, des plantations et des espaces de rétention.
Une phase d'aménagement des lots et de réalisation des constructions.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois l'aménagement et les constructions réalisées, l'opération constituera un quartier de la Commune. Par sa conception, sa continuité urbaine, ses accroches viaires, il s'intégrera au fonctionnement global de la ville. Le nombre d'habitants à terme est évalué à environ 200 personnes, en tenant compte notamment : des dernières données disponibles relatives au nombre moyen de personnes par ménages et à la réduction de la taille des ménages.

Les voies créées ont pour unique vocation de desservir la zone. Le trafic des véhicules par jour est estimé à 400 déplacements en moyenne en considérant 2 véhicules par logements et 2 allers-retours par jour.

Les voies, bassins de rétention et autres ouvrages techniques seront exploités par la commune après achèvement de cette opération.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
La procédure d'aménagement retenue est la zone d'aménagement concerté (ZAC).
Le projet fera l'objet d'un dossier déclaratif Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet		Valeurs
Assiette de l'opération	Surface de plancher créée par le projet	6,4 hectares
	Nombre de logements	17 000 m² sdp
		100 logements

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Avenue de Béziers (RD11)

Lieu-dit :

Localité : Capestang

Code postal : 3 4 3 1 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques⁽¹⁾

Long. : 0 3 ° 0 5 , 2 9 " E Lat. : 4 3 ° 3 2 , 4 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

L'opération d'aménagement d'ensemble se réalise exclusivement sur le Commune de Capestang.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 24 janvier 2023. Le projet est concerné par la zone à urbaniser 1AUHd et la zone agricole Ah

❗ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(1) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDF, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Suivant Geoportail https://www.geoportail.gouv.fr/carte ZNIEFF de type II au sud de l'aire d'étude, hors zone d'implantation.
En zone de montagne ?	☐	☒	Suivant l'Observatoire des Territoires https://www.observe-toires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#view=map72&c=indicateur
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Suivant Geoportail https://www.geoportail.gouv.fr/carte
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Suivant l'Observatoire des Territoires https://www.observe-toires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#view=map72&c=indicateur
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Suivant Geoportail https://www.geoportail.gouv.fr/carte

Le projet se situe-t-il :		Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	☐	https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chas-se-risques-naturels-et-technologiques/Bruit-des-transports-terrestres/CBS-et-PPBE-reglementation-europeenne/Plans-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-PPBE
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	☐	Suivant la cartographie de l'Atlas des Patrimoines : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	☐	Cours d'eau temporaire (Sandre, 2024) et zones humides potentielles (DREAL, 2018)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	☐	https://www.observe-territoires.gouv.fr/index.php/nombre-de-communes-couvertes-par-un-plan-de-prevention-des-risques-naturels-pm
	☐	☒	☐	https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chas-se-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/PPR-approuves-au-format-PDF
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	☐	Suivant la cartographie interactive de la pollution des sols en France : https://actu-cartes-de-france.fr/2015/06/pollution-des-sols-la-carte-de-france-interactive.html
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	☐	Suivant la source de données gouvernementale "Zones de répartition des eaux - Métropole" : https://www.data.gouv.fr/datasets/zones-de-repartition-des-eaux-zre-france-entiere
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	☐	Non consultable - 200 912 m3 prélevés d'après l'Observatoire des Territoires https://www.observe-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#box=309512,5385958,64214,38221&c=indicateur&f=tota&i=prel_eau.vol_eau&s=2021&selcodgeo=34052&view=map76
Dans un site inscrit ?	☐	☒	☐	Suivant Geoportail https://www.geoportail.gouv.fr/carte

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	☐	☒	Suivant Geoportail https://www.geoportail.gouv.fr/carte ZPS Etangs de Capestang au sud de l'aire d'étude (non inclus)
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Suivant l'Atlas des patrimoines http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ Canal du Midi
D'un site classé ?	☒	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	☐	☒	
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les aménagements ne sont pas de nature à engendrer des prélèvements d'eau y compris en phase travaux.
Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification significative des masses d'eau souterraines n'est attendu, compte tenu la nature des aménagements.
Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Ressources		Milieu naturel		Risques	
De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	Oui	Non	Le projet n'est pas de nature à impacter les ressources disponibles.	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	Engendrerait-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Est-il concerné par des risques technologiques ?
	☒	☐	cf. Notice d'incidences	☒	☐	cf. Notice d'incidences	Est-il concerné par des risques naturels ?
	☒	☐	cf. Formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 annexé	☐	☒	Commune soumise au risque inondation (PPRI)	Engendrerait-il des risques sanitaires ?
	☒	☐		☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires identifiés ou identifiables.	Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Incidences potentielles		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Oui	Non		
☒	☐	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	Zone résidentielle qui engendrera le déplacement des habitants.
☒	☐	Est-il source de bruit ?	Pendant la phase travaux, par les engins de construction.
☐	☒	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	
☒	☐	Engendre-t-il des odeurs ?	La phase chantier engendrera temporairement des odeurs.
☐	☒	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	
☒	☐	Engendre-t-il des vibrations ?	La phase chantier du projet engendrera temporairement des vibrations.
☐	☒	Est-il concerné par des vibrations ?	
☒	☐	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	Zone résidentielle avec des émissions lumineuses
☐	☒	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	
Émissions		Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	En phase travaux, le fonctionnement des engins sera source de rejets de gaz d'échappement.
☐	☒	Engendre-t-il des rejets liquides ?	
☐	☒	Si oui, dans quel milieu ?	

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
			Émissions	
Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒		
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒		
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		☐	☒	
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		☒	☐	cf. Notice d'incidences
Patrimoine/Cadre de vie/Population				

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets récents existants ou approuvés sont référencés sur la commune de Capestang :

- Centrale agrivoltaïque dynamique sur cultures (vignes);
- Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque.

(<https://side.developpement-durable.gouv.fr/occi/autorite-environnementale-occitanie.aspx>). Aucun d'entre eux ne présente de risques d'engendrer des effets cumulés avec le projet existant, les milieux impactés étant différents.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

CF NOTICE D'INCIDENCES

- Incidences résiduelles :
- Habitats et flore : pas d'espèces patrimoniales, habitats partiellement détruits et/ou altérés (friches)
 - Habitats d'espèces : perte de parcelles favorables à la nidification de la Cisticole des joncs, du Cochevis huppé et du Tarier père. Perte partielle de fonctionnalité des habitats d'alimentation pour reptiles, mammifères et avifaune.
 - Destruction d'individus : aucun risque de destruction en phase travaux avec application des mesures. Quelques risques en phase exploitation dû aux voies de circulation.
 - Déranagement d'individus : limite grâce au calendrier des travaux. Eclairages nocturnes en phase exploitation.
 - Fonctionnalités : sous trame agricole en partie perdue. Réduction de l'impact grâce à la mise en place des linéaires arborés/arbusifs

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

CF NOTICE D'INCIDENCES

- Les mesures suivantes sont intégrées pour réduire les impacts sur le patrimoine naturel :
- R1 Adaptation du calendrier de réalisation du chantier
 - R2 Mise en place de clôtures adaptées à la faune terrestre
 - R3 Gestion des risques de pollution
 - R4 Limitation du risque de prolifération d'espèces végétales exotiques envahissantes pendant les travaux
 - R5 Limitation de l'attrait des zones de chantier pour les amphibiens pionniers
 - R6 Débroussaillage respectueux de la biodiversité
 - R7 Adaptation des éclairages nocturnes
 - R8 Préconisations pour la revegetalisation
 - R9 Gestion douce de la végétation en phase d'exploitation
 - R10 Restauration des linéaires arborés et arbusifs
 - R11 Aménagement écologique du bassin de rétention
 - R12 Maintien des éléments écologiques d'intérêt
 - A1 Accompanement écologique de chantier
 - A2 Aménagement en faveur de la biodiversité
- Deux mesures de suivi sont proposées également, dont un suivi de la végétation et un suivi des aménagements en faveur de la biodiversité (gîtes oiseaux et chiroptères).

8.1 Annexes obligatoires

12 / 13

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Pré-diagnostic écologique et notice d'incidences (rattachée au chapitre 6).	☒
2	Formulaire simplifié des incidences Natura 2000 (rattachée au chapitre 6).	☒
3	Décision de la DREAL de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas du 31 juillet 2017 dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Cagnes" à Capestang (secteur du projet dit "de Fraisée")	☒
4	Plan topographique du secteur de projet au 5000e	☒
5		☐

9

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

Fait le

Signature du (des) demandeur(s)



